

EXEMPLARITÉ ET ENGAGEMENT

L'encadrement doit être **exemplaire** dans son comportement et **engagé** dans le développement d'une **culture de confiance et d'intégrité** au sein du Groupe.

Aucun objectif de performance ne peut être imposé ni accepté si sa réalisation implique de déroger aux **principes éthiques de l'entreprise**.

Tout collaborateur peut signaler, à partir des données de contact ci-après, **toute pratique ou action** qu'il estime **contraire ou incompatible** avec l'un des principes énoncés.

La confidentialité des informations est garantie au cours de toutes les étapes du processus d'alerte.

Aucune mesure de sanction ne pourra être prise à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi un manquement à ces principes.

Chacun doit éviter de diffuser de fausses informations pouvant porter préjudice à ses collègues ou à l'entreprise.

COMMENT ALERTER

La **hiérarchie**

La **Direction des Ressources Humaines**
ou la **Direction Juridique** de votre pays.

La **ligne d'alerte éthique**,
0 800 90 8562

ethique.carrefour.com

disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7,
dans toutes les langues du Groupe.

Le dispositif d'alerte éthique,
également appelé « Whistleblowing »
permet aux salariés qui le souhaitent
d'alerter sur des situations ou des comportements
en contradiction avec nos principes éthiques.

La ligne d'alerte éthique est mise en oeuvre
au sein de chaque société Carrefour en France
dans le cadre des dispositions fixées par la CNIL.

Pour les conditions d'utilisation de la ligne d'alerte éthique,
veuillez consulter les panneaux d'affichage
de la Direction de votre établissement.



NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Code de conduite professionnelle



Juillet 2017

LES PRINCIPES ÉTHIQUES DE CARREFOUR

Nos principes éthiques ont pour objectif de formaliser le **cadre éthique** dans lequel l'ensemble des collaborateurs de Carrefour doivent exercer leur activité professionnelle au quotidien.

Chacun doit connaître et adopter ces principes, quelle que soit sa place dans l'entreprise, en faisant preuve de réflexion, de bon sens et de discernement.

L'engagement éthique de Carrefour, rappelé dans nos Politiques, s'inscrit dans la **continuité du respect et de la promotion par Carrefour** :

- de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- des huit conventions fondamentales de l'OIT;
- des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- des dix principes du Pacte mondial de l'ONU;
- de l'accord international signé avec l'UNI.

NOS PRINCIPES ÉTHIQUES, COMME LES « POLITIQUES », SONT AU SERVICE DU PROJET DE CARREFOUR

Notre **légitimité** repose sur la force de nos convictions, la sincérité de nos comportements et la transparence de nos discours.

Notre réputation, tout comme la confiance de nos clients et de tous nos partenaires, dépend ainsi de **la manière dont nous exerçons notre métier de commerçant**.

La réussite de notre Projet implique également des **relations de travail harmonieuses basées sur le respect et l'écoute entre les femmes et les hommes du Groupe**, avec **une éthique exemplaire et un strict respect des réglementations**.

Chaque Politique doit être mise en œuvre dans le respect de nos principes éthiques.

NOS PRINCIPES ÉTHIQUES

Respecter la diversité

Contribuer à un environnement de travail sûr et sain

Privilégier le dialogue social

Refuser tout harcèlement et toute discrimination

Assurer la sécurité des personnes et des biens

Protéger les ressources et le patrimoine de l'entreprise

Garantir la confidentialité

Préserver l'environnement

Sélectionner et traiter les fournisseurs avec objectivité et loyauté

Développer des relations commerciales transparentes

Respecter les engagements vis-à-vis de nos partenaires

S'interdire toute entente ou pratique déloyale

Être intègre, individuellement et collectivement

Fournir un reporting fiable et fidèle

Éviter les conflits d'intérêts

Refuser toute forme de corruption